

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, à dix-neuf heures trente.

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Date de la convocation : le 31 mars 2023

Présents : 14
 Votants : 15

Secrétaire de séance : Sandra BODELOCHE

Présences - Pouvoirs :

NOM - Prénom	Présence - Pouvoirs	NOM - Prénom	Présence - Pouvoirs
M. ARRAITZ Alain	Présent	M. CAHIER Pierre-Yves	Présent
M. KEFIFA Alain	Présent	Mme BODELOCHE Sandra	Présent
Mme COURTHIAL Nathalie	Présent	M. GALLAIS Régis	Présent
M. GAILLARD Simon	Présent	Mme DUGAS Peggy	Pouvoir S. Bodeloche
M. CHATILLON Davy	Présent	M. GUETTE Freddy	Présent
Mme MESSE-BOURRASSEAU Karine	Présent	Mme LE MAREC Elodie	Présent
Mme LEROY Monique	Présent	M. COUGNAUD Edgar	Présent
M. MASSOT Philippe	Présent		

OBJET :	FINANCES
Del-0423-08/7-1-2	Compte administratif- Location

Sous la présidence de M. Simon Gaillard, adjoint aux finances, il est présenté le tableau suivant au conseil :

		DEPENSES		RECETTES	
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	A	2 971,21	G	21 191,08
	Section d'investissement	B	5 457,03	H	19 590,49

+ +

Reports de l'exercice 2021	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	
	Report en section de d'investissement (001)	D	16 315,66	J	

Total (réalisations + report)		24 743,90		40 781,57
		Egal à A+B+C+D		Egal à G+H+I+J

RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement	E	0	K	0
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser A reporter en 2020		0,00		0,00
			Egal à E+F		Egal à K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 971,21 Egal A+C+E	21 191,08 Egal G+I+K
	Section d'investissement	21 772,69 Egal B+D+F	19 590,49 Egal à H+J+L
	TOTAL CUMULE	24 743,90 Egal à A+B+C+D+E+F	40 781,57 Egal G+H+I+J+K+L

M. le maire étant sortie de la salle du conseil, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif
- Constate les identités de valeurs avec les indications de la balance 2022 établie par Monsieur le Receveur Municipal relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre de budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs
- Affecte les résultats comme suit

Résultat de fonctionnement		
A : Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+	18 219,87
B : Résultats antérieurs reportés <i>Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+	0
C : Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) <i>(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>		18 219,87
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D : Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) <i>D 001 si déficit R 001 si excédent</i>	-	2 182,20
E : Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	+	0,00
Besoin de financement F = D + E		2 182,20
AFFECTATION C = G + H		
1) affectation en réserve R 1068 en investissement (G) <i>G = au minimum couverture du besoin de financement F</i>	+	14 219,87
2) report en fonctionnement R 002 (H)	+	4 000
DEFICIT REPORTE D 002		

La Chapelle-Heulin, le 6 avril 2023,
Pour copie conforme
Le Maire,
Alain ARRATZ








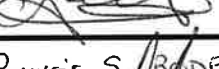
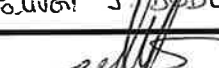







II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2023

Présenté par Le Maire (1),
 A La Chapelle-Heulin, le 06/04/2023
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A La Chapelle-Heulin, le 06/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARRAITZ Alain	
BODELOCHE Sandra	
CAHIER Pierre-Yves	
CHATILLON Davy	
COUGNAUD Edgar	
COURTHIAL Nathalie	
DUGAS Peggy	Pouvoir S / BODELOCHE
GAILLARD Simon	
GALLAIS Regis	
GUETTE Freddy	
KEFIFA Alain	
LE MAREC Elodie	
LEROY Monique	
MASSOT Philippe	
MESSE-BOURASSEAU Karine	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.